



## TRAVAUX PUBLICS - CANALISATIONS

### LOCATION - TRANSPORT

4 Z.A Les Quatre-Chemins  
15250 NAUCELLES

☎ : 04 71 43 25 26

Fax : 04 71 43 25 43

Portable : 06 07 46 33 87

E-mail : [stap15@wanadoo.fr](mailto:stap15@wanadoo.fr)

Préfecture du Cantal  
2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Naucelles,  
le 10 Mai 2016

*Demande d'autorisation simplifiée relative à l'ouverture et à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (rubrique 2760-3 de la nomenclature des I.C.P.E) sur la commune d'Aurillac (15).*

*Demande d'autorisation simplifiée relative à la mise en place d'un groupe mobile de concassage criblage (rubrique 2515-1-b de la nomenclature ICPE) sur la commune d'Aurillac (15).*

*Déclaration d'une station de transit de matériaux minéraux (rubrique 2517-3 de la nomenclature ICPE) sur la commune d'Aurillac*

Je soussigné, M. Christophe COSTES, agissant en qualité de Président de la société STAP 15, Société par Action Simplifiée au capital de 6 862,50 € et dont le siège social est situé lieu-dit Monthély – 15 250 Naucelles, sollicite de votre bienveillance :

- L'autorisation de reprendre l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de « Toulousette Verniols », **rubrique 2760-3** de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), sur le territoire communal d'Aurillac (15), lieu-dit Toulousette.

Les déchets inertes accueillis sur le site de « Toulousette Verniols » entrent dans la catégorie 17.05.04 des déchets définis à l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement,

La demande d'autorisation porte sur une surface totale de **29 750 m<sup>2</sup> (périmètre de demande d'autorisation)** et une zone de stockage des déchets inertes de 19 600 m<sup>2</sup> (**périmètre d'exploitation relatif à la rubrique 2760**).

La **durée d'exploitation** sollicitée est de **10 ans**. Le volume de stockage total sollicité est de 120 000 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 12 000 m<sup>3</sup>/an. La quantité maximale annuelle de déchets inertes accueillis sur site sera 40 000 m<sup>3</sup>/an ;

- L'autorisation de mettre en service sur ce site, par campagne, un groupe mobile de concassage criblage, d'une puissance installée supérieure à 200 kW mais inférieure à 550 kW, **rubrique 2515-1-b** de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) ;

**SAS au capital de 6 862.50 euros – SIRET : 39429209800024 – APE 4312A**

Domiciliation bancaire : Crédit Agricole du Cantal – numéro de compte 16806 04821 29725607000 43

TVA intracommunautaire : FR09394292098



et vous déclarons :

- la mise en place des stations de transit de matériaux minéraux, d'une emprise au sol cumulée inférieure à 10 000 m<sup>2</sup>, relevant du régime de déclaration au titre de la **rubrique 2517-3** de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

Par ailleurs, par la présente, je sollicite auprès de vos services la possibilité de déroger aux prescriptions de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux « prescriptions générales applicables aux installations du régime d'enregistrement relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » portant sur le maintien d'une marge de recul d'au moins 10 m par rapport aux limites du périmètre d'autorisation afin :

- de favoriser l'intégration paysagère de notre installation au terme du réaménagement, en évitant la formation d'une fosse entre la plate-forme créée et la limite de la propriété Foyen ;
- de permettre l'usage ultérieur du site (création d'une plate-forme utilisable par la société Foyen riveraine dans le cadre de ses activités : parking poids lourds et zone de stockage de matériel),
- de permettre une meilleure gestion des eaux pluviales,
- de ne pas laisser sur site des fosses pouvant être utilisées après la cessation d'activité par des tiers pour des dépôts sauvages, dépôts pouvant contenir des matériaux dangereux pour l'environnement et les populations riveraines.

Vous trouverez, dans cette demande constituée de 1 volume documentaire, les éléments requis aux articles R.512-46-3 et suivants titre I du Livre V du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Enfin, par la présente, je sollicite également la possibilité de substituer pour des raisons de commodités, au plan au 1/200<sup>ème</sup> prévu au 3<sup>o</sup> de l'article R.512-46-4 du Code précité, un plan au 1/500<sup>ème</sup>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma haute considération.

**Le Président,**

M. Christophe COSTES

**S.T.A.P. 15**

Z.A Les 4 Chemins - 15250 NAUCELLES

RCS Aurillac B 394 292 088

Tél. 04 71 43 25 26 Fax 04 71 43 25 43

**SAS au capital de 6 862.50 euros – SIRET : 39429209800024 – APE 4312A**

Domiciliation bancaire : Crédit Agricole du Cantal – numéro de compte 16806 04821 29725607000 43

TVA intracommunautaire : FR09394292098